

BULLETIN DE NAISSANCE

Rappel : Il n'y a pas lieu d'établir un bulletin statistique modèle 5
pour les naissances ayant eu lieu hors de la commune

A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Code département Code commune (1)

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement
Paris, Lyon, Marseille

Section (2)

Type de registre Unique U Autre A → préciser

N° de l'acte N° d'ordre du bulletin de naissance

B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ENFANT

NOM de famille
En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.

Déclaration conjointe de choix de nom { OUI O → date de la déclaration conjointe de choix de nom
NON N } jour mois année

Prénoms
Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Sexe Masculin M Féminin F

Né(e) le Jour, mois, année

Nombre d'enfants issus de l'accouchement
Pour répondre à cette question, tenir compte de tous les enfants issus de l'accouchement (*enfants vivants et enfants sans vie*)

C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PÈRE

NOM de famille
En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.

Prénoms
Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Né le Jour, mois, année

À Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (3)
Paris, Lyon, Marseille
Outre-mer (3)

Pays pour l'étranger (3)

Activité Retraité 1 Inactif 2 Actif 3 → préciser profession et situation professionnelle

Profession
(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)

Situation professionnelle (4) Salarié de l'État ou des collectivités territoriales 1 Autre salarié 2 À son compte 3

Nationalité Française 1 Étrangère 2 → préciser le pays

Domicile Numéro et voie

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement Département (3)
Paris, Lyon, Marseille
Outre-mer (3)

Pays pour l'étranger (3)

(1) Numéro de la commune au code officiel géographique utilisé par l'Insee.

(2) À renseigner pour les mairies annexes qui possèdent des registres d'état civil distincts.

(3) Département métropolitain : code sur deux positions. Pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair

Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.

(4) Salarié de l'État ou des collectivités territoriales : - y compris les hôpitaux publics, les arsenaux, etc.
- non compris les entreprises publiques (SNCF, EDF, banques, etc.).

Autre salarié : y compris les entreprises publiques et les organismes de sécurité sociale.

Suite au verso

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n° 206PA002EC du Ministre des finances et des comptes publics, et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, valable pour les années 2016 à 2020.

En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la mise à jour du RNIPP.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



D. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA MÈRE

NOM de famille

En majuscules, points, accents, cédilles, apostrophes. Les tirets, doubles tirets ou espaces entre les vocables doivent être reproduits.

Prénoms

Les tirets pour les prénoms composés doivent être reproduits.

Née le

Jour, mois, année

À

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement

Paris, Lyon, Marseille

Département (1)

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

Activité

Retraitée 1 Inactive 2 Active 3 —————> préciser profession et situation professionnelle

Profession

(si demandeur d'emploi, indiquer l'ancienne profession)

Situation professionnelle (2) Salariée de l'État ou des collectivités territoriales 1 Autre salariée 2 À son compte 3

Nationalité

Française 1 Étrangère 2 —> préciser le pays

Domicile

Numéro et voie

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement

Paris, Lyon, Marseille

Département (1)

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

E. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA FILIATION

Mariage des parents le

Jour, mois, année

À

Libellé de la commune

N° de l'arrondissement

Paris, Lyon, Marseille

Département (1)

Outre-mer (1)

Pays pour l'étranger (1)

Acte de reconnaissance

Par le père le

Jour, mois, année

Par la mère le

Jour, mois, année

Conjointement par le père et la mère le

Jour, mois, année

Accouchement anonyme, enfant trouvé

OUI 6 NON 1

F. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Conditions de l'accouchement

Dans un établissement spécialisé (hôpital, clinique, maternité...)

1

Dans un autre lieu (y compris à domicile) avec assistance médicale (médecin ou sage-femme, SAMU, pompiers)

2

Dans un autre lieu (y compris à domicile) sans assistance médicale

3

La mère a-t-elle eu d'autres enfants nés vivants ?

(Y compris enfants d'autres unions)

OUI O —> combien

Date de la précédente naissance d'enfant vivant (jour, mois, année)

NON N

(1) Département métropolitain : code sur deux positions.

Pour l'outre-mer ou pays étranger : nom en clair

Outre-mer : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Afrique et Terres Australes.

(2) Salariée de l'État ou des collectivités territoriales : - y compris les hôpitaux publics, les arsenaux, etc.

- non compris les entreprises publiques (SNCF EDF banques, etc.).

Autre salariée : y compris les entreprises publiques et les organismes de sécurité sociale.

Fait le,

(date de création du bulletin)

Cachet de la mairie et signature
de l'officier de l'état civil,

